
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 11 février 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0189

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 février 2015, en y retirant les articles 20.006, 40.003, 40.004 et 60.001 et en ajoutant l'article 30.007.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 0190

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 0191

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 0192

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'annuler l'appel public de propositions intitulé : Vente de deux (2) immeubles contigus situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest et au 51-53, rue de Brésolas, dans l'arrondissement de Ville-Marie (CM08 0089);
- 2 - de mandater le Service des finances afin qu'il identifie les crédits nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien des immeubles d'un montant de 700 000 \$ et qu'il transfère la somme au Service de la gestion et de la planification immobilière.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1144602003

CE15 0193

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunication sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 15 intersections dans le secteur du boulevard de l'Acadie et de l'A-15 du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

Adopté à l'unanimité.

20.002 1145897017

CE15 0194

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Mercedes Benz Rive-Sud, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux fourgons Sprinter 2500, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 999,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13855 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'autoriser le paiement d'un montant de 9 289,16 \$ correspondant à la TVQ, payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1140541019

CE15 0195

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 254 828,53 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents le cas échéant;
- 2- d'accorder un contrat à Construction NRC inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 836 552,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-44004;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1145897008

CE15 0196

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 336 646,13 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Système Urbain inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 566 650,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-44005;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1145897014

CE15 0197

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Distribution LG, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13949 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1156133001

CE15 0198

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier;
- 2- d'accorder à Ennis Paint Canada, une division de *Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13523 et aux tableaux des prix reçus joints au rapport du directeur;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1145331005

CE15 0199

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 181 833,42 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans l'avenue Valois, de la rue Ontario à la rue de Rouen, dans la rue de Rouen, de la rue Nicolet à l'avenue Valois, et dans l'avenue Bourbonnière, de la rue Ontario à la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 740 833,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 267901;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1144822059

CE15 0200

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 426 926,21 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de trottoirs, d'une chaussée mixte en une chaussée flexible et d'un système d'éclairage, de planage et de revêtement bitumineux, là ou requis, dans la rue Villeray, de l'avenue Chateaubriand à la rue Boyer, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Entreprises C. & R. Menard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 257 526,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 255102;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1144822061

CE15 0201

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 103 262,46 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, la reconstruction de la chaussée et de trottoirs, là ou requis, dans la rue Baldwin, de la rue Bellerive à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Charex inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 990 216,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 295401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1144822062

CE15 0202

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 668 061,22 \$, taxes incluses, pour le planage, le revêtement bitumineux et les feux de circulation dans l'avenue Dollard, d'un point au sud de la rue Elmslie à un point au nord de la rue Elmslie, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 587 061,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 266201;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1144822064

CE15 0203

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 10 163 457,85 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'un pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue entre les avenues Durocher et Outremont dans le cadre du projet du site Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 508 457,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221704;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1154021001

CE15 0204

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude de positionnement économique du secteur du Havre de Montréal, pour une somme maximale de 52 313,63 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13819 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1146334004

CE15 0205

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée maximale de quarante-huit mois, pour la fourniture sur demande de services d'ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13437 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat
SNC-Lavalin inc.	1 546 988,63 \$	48 mois	1
Les Consultants S.M. inc.	1 308 990,38 \$	48 mois	2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon les différents mandats, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1140541023

CE15 0206

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 88 970,69 \$, taxes incluses, pour réaliser la gestion des coûts dans le cadre du projet de construction du Centre de services animaliers municipal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Consultants Legico-Chp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 84 733,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13807 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1145110009

CE15 0207

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Pro-Vert Sud-Ouest, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la gestion de l'écocentre Eadie, pour une période de 9 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 272 870 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14069;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Pro-Vert Sud-Ouest, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 56 mois, le contrat pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une durée de 50 mois, celui de la gestion de l'écocentre Saint-Laurent, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme maximale de 10 177 288 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14069 ;

Entreprise	Écocentres	Total taxes incluses
	Acadie	1 454 443 \$
	Côte-des-Neiges	1 324 299 \$
	La Petite-Patrie	1 669 411 \$
	LaSalle	1 294 612 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Rivière-des-Prairies	1 580 614 \$
	Saint-Laurent	1 234 492 \$
	Saint-Michel	1 619 418 \$
	Grand total	10 177 288 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel..

Adopté à l'unanimité.

20.017 1142621005

CE15 0208

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention de cession et de consentement du contrat accordé à Le Groupe Arcop S.E.N.C. (CM11 1007) en faveur de Architecture 49 inc. pour le reste de l'entente et aux mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1145884002

CE15 0209

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur et la Ville, établissant les modalités d'utilisation des équipements de la Chapelle historique du Bon-Pasteur jusqu'au 31 décembre 2017, à titre gratuit;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1144248007

CE15 0210

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville et l'Association québécoise des transports, pour une période de 3 ans, pour la promotion, la planification et l'organisation du 24^e congrès mondial des systèmes de transport intelligents à Montréal en 2017;
- 2- d'autoriser une dépense totale d'environ 312 000 \$, taxes incluses, répartie comme suit :

Objet de dépense	Montant
Entente AQTr	200 000 \$
Planification et promotion	52 000 \$
Commandite ITS America	50 000 \$ US (soit environ 60 000 \$ CDN)
Total	312 000 \$

- 3- d'autoriser le chef de division du Service des infrastructures, de la voirie et du transport à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de convention à cette fin;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1143226001

CE15 0211

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire pour le remplacement, par la Ville de Pointe-Claire, d'une conduite principale d'aqueduc constituée d'un tronçon d'un diamètre de 300 mm d'une longueur approximative de 450 mètres et d'un tronçon d'un diamètre de 250 mm et d'une longueur approximative de 275 mètres, ces tronçons se trouvant dans l'axe de l'avenue Tecumseh, entre l'avenue Labrosse et l'autoroute 40, selon les termes et conditions stipulés au protocole.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1150648001

CE15 0212

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente entre Gestion Grimar inc. et la Ville de Montréal sur les conditions d'aménagement et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet résidentiel Val des Bois (phase 3C) dans le parc-nature du Bois-de-L'Île-Bizard.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1154240001

CE15 0213

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal concernant une subvention au montant de 25 M\$ annuellement, pour l'exercice de ses responsabilités à titre de métropole;
- 2- d'autoriser le maire et le président du comité exécutif à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1154784003

CE15 0214

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un engagement de confidentialité et de non divulgation de la Ville de Montréal en faveur de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet d'un système léger sur rail (SLR) sur le futur pont Champlain.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1140160002

CE15 0215

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accepter et de ratifier l'hypothèque consignée dans un acte publié au registre foncier sous le numéro 21 272 814, grevant une partie du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, accordée par Consortium Angus S.E.C. en faveur de la Ville de Montréal afin de garantir certaines obligations, incluant notamment l'obligation de vendre ladite partie de lot à la Ville de Montréal à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires;
- 2 - d'accepter et de ratifier tous les termes dudit acte d'hypothèque, notamment le report de l'échéance pour la vente de la partie de lot à la Ville de Montréal, laquelle vente est reportée à la date qui surviendra la première, entre la date étant 6 mois suivant l'octroi du premier permis de construction relatif au projet du promoteur et la date du 25 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1156692001

CE15 0216

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec inc., pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} juin 2013, un espace d'une superficie de 406,73 mètres carrés, situé au 1498, boulevard Saint-Jean-Baptiste, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 529 786,98 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1144565006

CE15 0217

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Cavalia inc., pour une période d'une année et 7 mois à compter du 1^{er} juin 2014, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, sis au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 13 300 pieds carrés, moyennant un revenu total de 120 111,69 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1145323013

CE15 0218

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc., pour une période de 13 mois à compter du 1^{er} janvier 2015, un espace à des fins de services alimentaires, d'une superficie approximative de 11 mètres carrés, au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, moyennant pour un revenu total de 29 791,67 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1145323014

CE15 0219

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 \$ pour l'année 2015 au Conseil des arts de Montréal (CAM) afin de refléter les résultats des dernières orientations de la Ville avec cet organisme;
- 2 - d'autoriser à cette fin un virement budgétaire de 40 000 \$ provenant des dépenses imprévues d'administration - volet agglomération vers le budget des dépenses communes dédié à la contribution au CAM, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1150681001

CE15 0220

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 150 000 \$ à MURAL, soit 50 000 \$ en 2015, 50 000 \$ en 2016 et 50 000 \$ en 2017, dans le cadre d'une entente de partenariat;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en 2015 en provenance du budget des priorités de l'administration vers le budget 2015 du Service de la culture et d'autoriser un ajustement de 50 000 \$ de la base budgétaire du Service de la culture pour 2016 et 2017;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1156218001

CE15 0221

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à l'Université de Montréal pour la réalisation d'interventions archéologiques, la recherche et la formation d'étudiants sur le site de l'ancienne ferme Beaubien (1698-1854) dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1143501002

CE15 0222

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, à la demande de l'organisme *United Irish Societies of Montreal inc.*, la tenue de l'événement Défilé de la Saint-Patrick le 22 mars 2015;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue du Défilé de la Saint-Patrick le 22 mars 2015, telle que décrite au dossier décisionnel ;
- 3- d'autoriser le traçage temporaire d'une ligne verte sur la surface de la chaussée de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue du Fort et la rue du Square Philips pour cette occasion;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente avec *United Irish Societies of Montreal*, accordant un soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 \$ et un soutien financier de 25 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Saint-Patrick qui aura lieu le 22 mars 2015;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1155877001

CE15 0223

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver la programmation no 3 des travaux sur les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites);
- 2 - de spécifier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que la Ville de Montréal s'engage à assumer sa part des coûts admissibles des projets visés par ce programme et des coûts d'exploitation continue des projets réalisés avec l'aide financière obtenue du PIQM-Conduites;
- 3 - d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au MAMOT.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1151158001

CE15 0224

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec pour l'année 2015;
- 2 - d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2015 au Conseil du patronat du Québec au montant de 22 995 \$ toutes taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1144784003

CE15 0225

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer Mme Trisha Élie à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 28 février 2018, en remplacement de Mme Hadjer Dahel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1146467003

CE15 0226

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer Mme Marie-Chantal Lamothe à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour un mandat de 4 ans, à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1153570001

CE15 0227

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser une dépense de 84 195 \$ afin de rembourser les arrondissements ayant effectué le déchiquetage et la collecte des branches en régie dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte à l'agrile du frêne, le tout selon les dispositions prévues au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1154631001

CE15 0228

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter un don de 7 000 \$ de M. Joachim Laguerre en exécution des volontés de son frère M. Jean-Baptiste Laguerre;
- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à affecter cette somme en faveur des jeunes participants au Mondial de Soccer;
- 3- d'autoriser le trésorier à émettre un reçu pour fins d'impôts;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1143329001

CE15 0229

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 222,83 \$ relative au déplacement à Québec, les 10 et 11 février 2015, de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, pour prendre part aux auditions publiques de la Commission des relations avec les citoyens et de la Commission des transports et de l'environnement;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1151143003

CE15 0230

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de la rue Oscar, entre la rue Doric et la rue de Mayenne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1144501010

CE15 0231

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1145361002

CE15 0232

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal et leurs équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1154472001

CE15 0233

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 150 000 \$ afin de financer l'acquisition de feux de circulation, d'équipement de signalisation ainsi que de lampadaires », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1153226002

CE15 0234

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1153226001

CE15 0235

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1153226003

CE15 0236

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1150541001

CE15 0237

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement de LaSalle », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1150541003

CE15 0238

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1150541004

CE15 0239

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 300 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1151701002

CE15 0240

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1151701001

CE15 0241

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ afin de financer l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1150541006

CE15 0242

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rues », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1151097003

CE15 0243

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1150541005

CE15 0244

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1150776001

CE15 0245

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction et de réaménagement de l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Crémazie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1151097005

CE15 0246

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1151097001

CE15 0247

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1151097002

CE15 0248

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 100 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement des Parcours découverte du Mont-Royal dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375^e de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.021 1154956004

CE15 0249

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 300 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel, dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375^e de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.022 1154956003

CE15 0250

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$, pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.023 1150706001

CE15 0251

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.024 1150706002

CE15 0252

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.025 1154815001

CE15 0253

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations sportives supra locaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.026 1154815002

CE15 0254

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.027 1154815003

CE15 0255

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 350 000 \$ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements dans le cadre de l'accueil des Jeux du Québec 2016 et des Jeux mondiaux policiers-pompiers (JMPP) 2017 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.028 1154815004

CE15 0256

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de changer le nom de l'extrémité nord de la rue Gertrude, au nord de la rue Caisse et d'intégrer ce segment de rue au boulevard LaSalle, soit sur la partie du lot 1 153 029 située au nord du prolongement vers l'est de la ligne séparant les lots 1 153 132 (rue Caisse) et 1 153 133 (terrain privé) jusqu'à son point de rencontre avec la limite du lot 1 153 139 (boulevard LaSalle) tous les lots sont du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Verdun, comme illustré sur le plan joint au dossier;
- 2- que ce changement de nom soit effectif trois mois après l'adoption de la résolution du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

40.029 1144521010

CE15 0257

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal le rapport annuel d'activités 2013 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 18 du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal* (02-136) et à l'article 21 du *Règlement sur le Comité Jacques-Viger* (12-022),

Adopté à l'unanimité.

60.002 1153643001

Levée de la séance à 10 h 30

70.001

Les résolutions CE15 0189 à CE15 0257 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville